

À UNE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE TENUE À LA SALLE GILLES-MOREAU LE LUNDI 14 JANVIER 2013 À 19:30 HEURES.

Sont présents Les conseillers, messieurs Michel Goulet, Réjean Beaulieu, David Guimont, Vincent More et Stéphane Fraser. La conseillère, madame Jacqueline Poirier.

Est absent : Le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR DAVID GUIMONT, MAIRE SUPPLÉANT.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 19h30 par M. Guimont.

2013-01-01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012

2013-01-02

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale portant sur le budget 2013 du 17 décembre 2012

2013-01-03

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale portant sur le budget du 17 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

Approbation du procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2012

2013-01-04

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE ce conseil adopte le procès-verbal de la séance spéciale du 17 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

4. Information du maire

Absent

5. Information des conseillers

Aucun sujet

6. Information de la directrice générale

Aucun sujet

ADMINISTRATION

2013-01-05

7. Dépenses incompressibles 2013

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil autorise la direction générale à effectuer le paiement des dépenses incompressibles pour l'année 2013 de façon non limitative telles qu'énumérées à l'article 6.1 du règlement #2007-07-253.

Extrait de l'article 6.1 :

« Certaines dépenses sont de nature particulière, telles :

- Salaires et avantages sociaux
- Frais de déplacement ou d'utilisation d'un véhicule personnel
- Charges sociales
- Remises gouvernementales
- Frais de poste
- Frais mensuels de communication (téléphone, Internet, cellulaire, Radio, communications)
- Dépenses d'électricité et de chauffage
- Carburant et liquides pour les véhicules
- Éclairage public
- Entretien et réparation des passages à niveau (subv. MTQ)
- Frais financiers et bancaires
- Intérêts sur emprunt
- Quote-part des organismes supra-municipaux (MRC) et de la Ville de Rivière-du-Loup en matière de protection incendie
- Tarification pour les services de la Sûreté du Québec
- Frais pour la tenue d'élection ou de scrutin référendaire
- Provisions et affectations comptables
- Frais de publication des avis publics
- Frais d'utilisation du gymnase

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-06

8. Adoption du règlement 2013-01-327, règlement ayant pour objet d'établir les différents taux de taxes foncières municipales en plus d'en établir les modalités de paiement

CONSIDÉRANT QUE le chapitre II du Code municipal permet à toute municipalité locale d'imposer des taxes foncières, compensations ou tarifications afin de rencontrer les dépenses prévues pour le prochain exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale permet au Conseil d'une municipalité de prévoir les règles applicables en cas de défaut par le débiteur d'effectuer un versement à son échéance;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 263, paragraphe 4 de la Loi sur la fiscalité municipale, le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire permet d'adopter un règlement permettant le paiement des taxes foncières en plusieurs versements;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion concernant le présent règlement a été dûment donné à une séance du conseil tenue le 3 décembre 2012 à la salle Gilles-Moreau de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser,

QUE le règlement # 2013-01-327 soit adopté.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR LES CONSEILLERS PRÉSENTS.

9. Aqueduc Centre du village

Information sur le projet qui a débuté à l'automne. Rencontre d'information public le 20 février à 19h30 au chalet des sports à la salle Gilles-Moreau.

10. Paiement de la facture d'eau / Ville de Rivière-du-Loup pour juillet à décembre 2012

2013-01-07

CONSIDÉRANT QUE depuis le 1^{er} juillet 2010, la Municipalité a commencé à exploiter l'aqueduc municipal desservant le secteur du Parc de l'Amitié alimenté en eau par la Ville de Rivière-du-Loup.

CONSIDÉRANT QU'une lecture du compteur pour la période du 1er juillet 2010 au 31 décembre 2010 révèle une consommation de 5 508 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QU'une lecture du compteur pour la période du 1er janvier 2011 au 30 juin 2011 révèle une consommation de 5 099.43 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QU'une lecture pour la période du 1er juillet 2011 au 31 décembre 2011 révèle une consommation de 4 899.39 mètres cubes;

CONSIDÉRANT qu'une lecture pour la période du 1er janvier au 30 juin 2012 révèle une consommation de 4 850.63m cubes;

CONSIDÉRANT QU'une lecture pour la période du 1er juillet 2012 au 31 décembre 2012 révèle une consommation de 4 659.83 mètres cubes;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas d'entente sur le prix de l'eau fournie par la Ville et que la Municipalité a demandé à la Commission municipale d'en fixer le taux;

CONSIDÉRANT QUE dans l'intervalle, la Municipalité accepte, sous toutes réserves de ses droits, de payer à la Ville le même tarif que celui réclamé du propriétaire de l'ancien réseau d'aqueduc privé, soit 0,75\$ par mètre cube mesuré au compteur.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE sous réserve de l'établissement par la Commission municipale du taux de vente d'eau, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage paie à la Ville de Rivière-du-Loup la somme de 3 494.87\$ pour la période comprise entre le 1er juillet 2012, et le 31 décembre 2012 soit 4 659.83 m³ au taux de 0,75\$ du mètre cube;

QUE pour l'année 2013 le même calcul et le même tarif sera utilisé jusqu'à la décision de la Commission municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

11. Affichage pour le poste d'un coordonnateur au loisir, culture et vie communautaire

2013-01-08

Il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil mandate la directrice générale afin de faire publier la demande d'offre pour le poste ouvert de coordonnateur au loisir, culture et vie communautaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

12. Affichage pour le poste de directeur(trice) général(e) - secrétaire trésorier(ère)

2013-01-09

Il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier :

QUE le conseil mandate la directrice générale afin de faire publier la demande d'offre pour le poste ouvert de directeur(trice) général(e) - secrétaire trésorier(ère)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-10

13. Résolution pour remplacement du conseiller substitue au maire à la MRC pour la période de janvier 2013

CONSIDÉRANT QUE lorsque le maire, monsieur Vadeboncoeur est dans l'impossibilité d'assister aux séances de la table des maires à la MRC de Rivière-du-Loup il peut être représenté par un conseiller;

CONSIDÉRANT QUE depuis décembre 2009 le conseiller, monsieur David Guimont a agi à titre de remplaçant à la table des maires à quelques occasions;

CONSIDÉRANT QUE le 17 janvier 2013 monsieur Guimont ne pourra remplacer monsieur Vadeboncoeur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur David Guimont et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil propose que monsieur Vincent More, soit le remplaçant du maire à la table des maires de la MRC de Rivière-du-Loup lors d'absence de monsieur Vadeboncoeur pour la période de janvier 2013.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ des conseillers présents.

2013-01-11

14. Résolution pour le dépôt d'une demande de subvention au Pacte rural / projet Parc de l'Anse

CONSIDÉRANT QUE le projet du Parc de l'Anse a débuté en 2012 avec le projet de la petite école de Patrimoine et culture ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire poursuivre le projet d'aménagement du Parc de l'Anse en 2013;

CONSIDÉRANT QUE le Pacte rural de la MRC de Rivière-du-Loup dispose de somme d'argent sous forme de subvention pour aider financièrement les municipalités avec des projets de ce genre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Vincent More et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE le conseil autorise l'agent de développement, monsieur Stéphane Martin à déposer au nom de la Municipalité une demande au Pacte rural pour recevoir une subvention pour le projet d'aménagement du Parc de l'Anse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-12

15. Cour municipale

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage désire se prévaloir de l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* (L.R.Q., c. C-72.01) afin de soumettre son territoire à la compétence de la cour municipale commune de la Ville de Rivière-du-Loup par la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à cette cour;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné aux fins des présentes lors de sa séance ordinaire du 3 décembre 2012;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le règlement numéro 2013-02-328 du 14 janvier 2013 autorisant la municipalité de Notre-Dame-du-Portage à conclure une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Rivière-du-Loup afin de soumettre, notamment, son territoire à la compétence de cette cour, soit adopté.

La lecture du règlement a été faite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-13

16. Paiement #3 pour le projet d'aqueduc

CONSIDÉRANT QUE les travaux d'aqueduc du centre du village ont débuté;

CONSIDÉRANT QU'une demande de paiement #3 a été reçue à la fin décembre pour le niveau d'avancement actuel des travaux au montant de 205 449.40\$;

CONSIDÉRANT QUE la firme d'ingénieur a vérifié le niveau d'avancement des travaux en date du 20 décembre 2012;

Montant à ce jour des travaux :	1 211 473.01 \$
Retenue de garantie de 10% :	121 147.30 \$
Les demandes antérieures :	911 635.21 \$
Demande présente :	178 690.50 \$
TPS	8 934.52 \$
TVQ	17 824.38 \$
Paiement total	205 449.40 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Vincent More :

QUE ce conseil autorise le paiement du montant mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

17. Rapport des activités incendie

Un rapport est donné sur les activités du service incendie au courant du mois de décembre.

AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

18. Recommandations du CCU

PIIA

241, route du Fleuve

2013-01-14

CONSIDÉRANT QUE l'inspecteur municipal a reçu une demande pour présenter un projet de rénovation d'un bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur est soumis au règlement PIIA et que la demande doit passer au Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande telle que dictée par le règlement du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet rejoint les objectifs du règlement PIIA;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne fait pas l'objet d'une demande de permis puisqu'il ne contient pas les plans finaux détaillés pour que l'inspecteur puisse émettre un permis;

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande au conseil municipal d'accepter le projet tel que décrit mais recommande au propriétaire:

1. De bien indiquer dans les plans finaux les mesures du revêtement extérieur;
2. Que la couleur des cadrages soit d'un blanc crème pour atténuer les contrastes;
3. Que la fenêtre du côté ouest soit proportionnelle aux ouvertures du même côté;
4. Que l'on retrouve dans les plans les mesures de la pergola du côté est pour permettre de voir le design et s'assurer qu'elle s'harmonise à la maison;
5. De déposer une esquisse du plan d'aménagement paysager prévu.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser :

QUE le conseil accepte le projet tel que décrit dans les esquisses et demande que les recommandations du CCU soient incluses lors du dépôt de la demande de permis à l'inspecteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-15

19. Membres du CCU

CONSIDÉRANT QUE deux postes sont à renouveler dans le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE madame Laure Boulet au siège #2 et monsieur Gilles Chabot au siège #4, posent leur candidature pour un autre mandat de 2 ans;

CONSIDÉRANT QUE les postes ont été affichés dans l'Info-Portage;

CONSIDÉRANT QUE la seule candidature reçue soit celle de monsieur Clermont Pelletier est très intéressante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil nomme madame Laure Boulet au poste #2 et monsieur Gilles Chabot au poste #4 pour un mandat de 2 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

LOISIRS ET CULTURE

20. Fin de semaine Plaisir d'hiver

Le vendredi 8 février aura lieu le feu de joie à la Place Caribou comme par les années passées. Le site est accessible par la piste de raquettes et de ski de fond. Les détails seront dans le journal Info Portage de janvier.

21. Avis de motion – citation d'un bien patrimonial - Petite École, Parc de l'Anse

Un avis de motion est donné par le conseiller, monsieur Vincent More sur l'adoption, lors de la séance du 11 mars 2013, d'un règlement ayant pour objet la désignation de la Petite École du Parc de l'Anse, au 234, route du Fleuve, comme bien patrimonial. Cette désignation porte sur une valeur historique.

2013-01-16

22. Bibliothèque subvention pour achat d'un lecteur optique

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de procéder à l'acquisition d'équipements informatiques pour la bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QU'une subvention équivalente à 50% du coût de ces acquisitions est disponible par le biais d'un programme d'aide financière mis sur pied pour les bibliothèques affiliées par le ministère de la Culture et des Communications;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé, par le conseiller, monsieur Michel Goulet et appuyé par la conseillère, madame Jacqueline Poirier;

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage adresse une demande de subvention dans le cadre du Programme Simb@, afin de doter la bibliothèque municipale du matériel informatique requis pour le rafraîchissement de ses équipements;

QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, soit autorisée à signer, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Portage, tout document utile ou nécessaire afin de donner effet à la présente résolution, notamment la convention à intervenir avec le CRSBP.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-17

23. Poste au chalet des sports à temps partiel

CONSIDÉRANT QUE les besoins au niveau du Chalet des sports sont toujours présents;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'embauche de Gabriel Soucy en décembre, ce dernier a démissionné et a quitté son poste le 13 janvier dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE le conseil autorise la directrice générale à faire l'embauche de madame Stéphanie Fréreau comme employé journalier pour la période d'ouverture du Chalet des sports avec un horaire variable de 20 heures par semaine jusqu'à la fermeture en mars et selon la température.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

CORRESPONDANCE

24. François Lapointe

Une correspondance du député François Lapointe portant sur les aboiteaux.

25. Forum régional des élus

Correspondance suite au forum régional des élus organisé par la SQ.

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

2013-01-18

26. Approbation des autorisations de dépenses

Il est proposé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu et appuyé par le conseiller, monsieur Michel Goulet :

QUE toutes les demandes d'autorisation des dépenses présentées dans le tableau intitulé «Demandes d'autorisation des dépenses – janvier 2013» et totalisant un montant de 38 328.24\$ soient acceptées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

2013-01-19

27. Approbation des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller, monsieur Stéphane Fraser et appuyé par le conseiller, monsieur Réjean Beaulieu :

QUE tous les comptes et salaires mentionnés dans la liste du mois de décembre 2012 soient approuvés et payés et que le maire, monsieur Louis Vadeboncoeur, et la directrice générale, madame Annie Lemieux, soient autorisés à certifier à cette fin ladite liste au montant de 214 025.87\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS.

28. Période de questions

Des citoyens adressent leurs questions au conseil municipal.

29. Levée de l'assemblée

Sur la proposition du conseiller, monsieur Michel Goulet la séance est levée à 20:20.

Le maire suppléant

La directrice générale

David Guimont

Annie Lemieux, g.m.a.